

TITRE(S) VISE(S)

- Attestation de formation et de succès, le cas échéant, à l'enseignement médical - Niveau III menant au certificat correspondant (habilitation)

TEXTE(S) DE REFERENCE

- [Arrêté du 29 juin 2011 modifié](#), relatif à la formation médicale des personnels embarqués à bord des navires armés avec un rôle d'équipage
- Fiche RNCP : [RS 5925](#)

FINALITE(S), OBJECTIF(S) DE LA FORMATION

- Réduire le facteur risque humain, sauver des vies
- Le (la) stagiaire sera capable, au sortir de la formation, d'assurer la responsabilité des soins médicaux d'urgence à bord en l'absence d'un médecin embarqué et dans l'attente d'une éventuelle prise en charge de la personne (malade, blessée ou victime) par une équipe spécialisée et vers une structure adaptée. Il (elle) sera capable de procéder à un examen clinique et paraclinique d'un blessé ou malade, d'assurer les premiers soins, de veiller à l'hygiène et à la prévention des risques et à leur application, de déclencher et d'assurer une liaison avec le médecin des gens de mer du CCMM de Toulouse. Il (elle) aura, enfin, connaissance des aspects administratifs, réglementaires et médico-légaux lui permettant de gérer diverses situations

PUBLIC(S) CONCERNE(S), CONDITION(S) D'ADMISSION, PREREQUIS FORMATION

- Tout marin dispensant ou étant désigné pour assurer la responsabilité des soins médicaux à bord en l'absence d'un médecin embarqué, sur tous navires armés avec un rôle d'équipage de jauge brute supérieure ou égale à 500 UMS ou s'éloignant à plus de 200 milles des côtes
- Les titulaires de l'attestation PSEM seront dispensés de l'UV – PSEM de 35 h au profit d'un recyclage de 7 h. Une version Enseignement Médical III allégée (69 h) leur sera alors proposée*
- Vous êtes en situation de handicap, merci de vous rapprocher de la référente handicap du CEFM qui analysera votre demande et vos besoins d'accompagnement : isabelle.riou@cefcfcm.fr

DUREE(S), MODALITE(S) DE FORMATION, EFFECTIFS (SEUILS) PAR SESSION

- **97 h (ou 69 h selon profil*)**, mixte d'apports théoriques, de T.P., d'exercices simulés
- Formation dispensée en centre, en présentiel, dans une salle de formation équipée du matériel pédagogique requis : trousse de secours, mannequins, défibrillateurs, téléphone, VHF, dotations médicales embarquées ..., à l'exception d'une U.V*. se déroulant à l'IFSI Lorient - *Institut de formation en soins Infirmiers*
- Possibilité en INTRA
- de 8 à 16 stagiaires (maximum)

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Formation composée de 5 U.V. (*unités de valeur) :
 - U.V.- PSEM (Premiers secours en équipe-mer) de 35 h
 - U.V.- HPR (Hygiène et prévention des risques) de 3 h
 - U.V.- ME (Médecine embarquée) de 12 h
 - U.V.- SI (Soins infirmiers) de 40 h

ENSEIGNEMENT MEDICAL – Niveau III	
U.V.	Contenu
UV – PSEM (35h) Ou U.V Recyclage PSEM (7h) * Premiers Secours en Equipe-Mer (PSE 1 et PSE 2)	La chaîne de secours : l'équipe de secouristes à bord, le rôle des centres opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS), du centre de consultation médicale maritime (CCMM) ; Les bilans ; Protection et sécurité : protection individuelle de l'intervenant, sécurité sur intervention, dégagements d'urgence ; Les urgences vitales : l'arrêt cardiaque chez l'adulte, la réanimation cardio-pulmonaire adulte, la défibrillation automatisée externe ; la détresse circulatoire, les hémorragies externes et extériorisées ; détresse neurologique, perte de connaissance, position d'attente adaptée ; la détresse respiratoire, l'obstruction brutale des voies aériennes par un corps étranger, la ventilation artificielle avec matériel, l'oxygénothérapie ; Malaises et affections spécifiques : crise convulsive généralisée, crise d'asthme ; Traumatismes : brûlures, plaies, traumatisme du dos ou du cou, traumatisme des membres, immobilisation ; Atteinte circonstancielle : l'hypothermie par immersion, intoxications, noyade ; Relevage et brancardage d'une victime avec utilisation du matériel spécifique sur un navire (plan dur avec matériel de contention et harnais, gouttière de type Bellisle, etc..) ; Cas concrets de synthèse
UV – HPR (3h) Hygiène et Prévention des Risques	HPR 1 - Prévention des risques professionnels maritimes
	HPR 2 – Hygiène à bord : hygiène individuelle et collective et prévention du tabagisme, de l'alcoolisme, de la consommation de drogue à bord
	HPR 3 – Prévention des risques spécifiques : noyade, coups de chaleur, hypothermie, accident d'exposition au sang, animaux marins toxiques ...
UV – ME (12h) Médecine embarquée	ME 1 : 1h - Principes généraux de l'examen d'un patient
	ME 2 : 3h - L'examen clinique d'un malade
	ME 3 : 1h - L'examen clinique d'un blessé
	ME 4 : 2h - Les examens paracliniques
	ME 5 : 1h - L'examen d'un patient présentant une pathologie psychiatrique
	ME 6 : 2h - La gestion de l'infirmier à bord
	ME 7 : 2h - Prophylaxie et médecine des voyages
UV – SI (40h) Soins Infirmiers à l'IFSI	SI 1 : (20h) – Formation préalable à la pratique des soins infirmiers (Travaux pratiques / Simulations) : Soins élémentaires, techniques d'injection intraveineuse, de perfusion, de suture cutanée ...
	SI 2 : (20h) – Pratique des soins infirmiers
UV – AMMCT 3 Aide médicale en mer – consultation télé-médicale de niv. 3 (7h)	AMMCT 3.1 (3h) - Organisation des soins à bord – Aide médicale en mer : Les conditions de pratique des soins à bord, de recours à un médecin / Organisation de l'aide médicale en mer, les procédures de soins, de consultation télé-médicale selon situation et degré d'urgence / Procédure d'une évacuation sanitaire / Règles de bonne gestion et d'utilisation de la dotation médicale de bord (dotation A) / Rôles respectifs de chacun (capitaine, médecins CCMM), AMMCT 3.2 (4h) - Mise en pratique et synthèse de l'ensemble des connaissances et compétences de l'EM3 : Prise en charge d'un blessé, cas concrets / Prise en charge d'un malade, cas concrets urgents-non urgents / Exercices de cas simulés avec consultation télé-médicale / Evaluation
Total Heures Stagiaire – formation complète	
97 heures	
Total Heures Stagiaire – version allégée* (dont Recyclage PSEM)	
69 heures	

***Uniquement pour les candidats déjà titulaires d'une attestation PSEM**

CONDITIONS DE DELIVRANCE DE L'ATTESTATION & DU TITRE CORRESPONDANT

- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575
- Avoir suivi la formation et avoir atteint la norme de compétence minimale requise (Tab. A – VI/4.2 - STCW)
- Formation soumise à un recyclage quinquennal

INTERVENANT(S)(ES)

- Formateur(trice)s qualifié(e)s PSE 1/ PSE 2 (titulaires PS), pour l'UV. PSEM, Formateur(trice)s, Infirmier(ère)s ou médecins des gens de mer habilité(e) - U.V. HPR, Infirmier(ère)s ou médecins des gens de mer habilité(e) - U.V. SI (formation à l'IFSI Lorient), Médecins des gens de mer habilité(e)s – UV.ME, Médecins du CCMM de Toulouse – UV.AMMCT3

DATES, HORAIRES & SITES DE FORMATION

- Consulter le calendrier des formations sur notre site ou nous contacter

TARIF ET FINANCEMENT

- Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié.e, indépendant.e, demandeur.euse d'emploi, autre cas ...)